



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2025-582 17/09/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/11/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation Cap'Eval 2026

Destinataires d'exécution
DRAAF / SRFD DAAF / SFD Hauts-Commissariats de la République EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Institut Agro Dijon ENSFEA Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé :

Note d'information sur la mise en œuvre en 2026 du dispositif de formation en ligne Cap'Eval, s'adressant à tous les acteurs concernés par l'approche capacitaire et intervenant dans le processus d'évaluation des diplômes de l'enseignement agricole.

Le dispositif de formation Cap'Eval est à la disposition de tous les personnels qui enseignent dans les certifications du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) afin d'augmenter la connaissance partagée et la culture commune des modalités d'évaluation telles que définies et conçues dans les référentiels de diplômes.

Une nouvelle session du dispositif Cap'Eval, revue et augmentée s'est ouverte en 2024 et **est reconduite pour la session 2025-2026**. Il s'agit d'un enjeu majeur de formation pour l'enseignement agricole qui est proposé sous la forme d'un MOOC pour permettre la plus grande souplesse d'organisation à chacun des nombreux personnels qui participeront à cette action.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Public cible

Sont conviés à suivre cette action de formation en ligne, **tous les agents de l'enseignement** (technique et supérieur court) **agricole public et privé sous contrat**, qui interviennent dans le processus d'évaluation menant à la délivrance de diplômes et de certifications du MASA, dans les trois voies de formation (scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue) ou les agents des services administratifs qui ont intérêt à se familiariser avec ce process majeur des certifications du MASA :

- enseignants, formateurs et moniteurs ;
- directeurs d'établissements et directeurs adjoints ;
- présidents et présidents adjoints de jury ;
- personnels des autorités académiques, notamment du service des examens ;
- personnels de la DGER.

1.2. Description du dispositif

Cette action de formation, commandée par la DGER, pilotée par l'Institut Agro Dijon a fait l'objet d'une construction commune avec l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et la sous-direction des politiques de formation et d'éducation de la DGER.

1.2.1. Calendrier et durée

Une session de formation débute au tout début d'année 2026 :

du lundi 05 janvier au vendredi 13 février 2026.

La formation dure six semaines.

La durée de formation hebdomadaire est de deux heures en moyenne, **soit une durée totale de douze heures.**

1.2.2. Conditions de formation

La formation est accessible à tout moment durant les six semaines, chaque agent organise son travail en formation. Il est cependant préférable de planifier ses temps de formation et d'y consacrer deux heures chaque semaine.

Comme pour tout acte d'apprentissage, il est préférable de privilégier un endroit calme, sans évènement perturbant.

Des temps d'échange en équipes autour de chaque module de formation sont fortement recommandés, qui pourront être mis en place à l'initiative du chef d'établissement ou favorisés par la mise à disposition des espaces nécessaires pour les équipes qui le souhaitent.

Il est demandé aux chefs d'établissements de veiller à ce que les conditions de formation des agents soient les plus favorables possibles.

La formation combine des vidéos, des documents texte, des quizz... L'accès à ces contenus demande une connexion internet classique de type ADSL. Les conditions techniques nécessaires sont précisées ci-après (**cf. Annexe 1**).

1.2.3. Activités de formation

Chaque module de formation est scénarisé et séquencé.

L'activité en formation combine :

- des apports d'information sous forme de vidéos et de textes ;
- des activités réflexives activées par des tests, des questionnements, des reformulations ;
- une capitalisation par une saisie régulière dans un espace personnel appelé « Carnet de bord » ;
- une expression libre dans des forums.

Chaque semaine, un nouveau module de formation est ouvert. Les contenus et les activités restent accessibles les semaines suivantes (il est possible d'effectuer la semaine 2 en semaine 3 par exemple).

1.2.4. Structure de la formation

La formation comporte :

- une semaine 0 qui permet de se connecter et de découvrir la plateforme de formation
- un tronc commun : semaines 1, 2 et 6
- deux parcours spécifiques en semaines 3, 4 et 5
 - o évaluation et approche capacitaire pour les diplômes délivrés selon la modalité des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) et épreuves terminales (EPT) **diplômes** (voies scolaires et apprentissage) – **dit parcours modulaire sur la plateforme**
 - o évaluation et approche capacitaire pour les diplômes délivrés selon la modalité des **Unités capitalisables (UC)** – **dit parcours UC sur la plateforme.**

Chaque inscrit pourra étudier, s'il le souhaite, ces deux parcours, modulaire et UC.

Cependant il lui sera demandé, pour obtenir son **attestation**, de **réaliser entièrement l'un des deux parcours**.

Semaines	Intitulés	
0	Connexion et découverte de la plate-forme Cap'Eval	
1	Sens et enjeux de l'évaluation	
2	L'approche capacitaire, un levier du développement et du pouvoir d'agir	
3	Modulaire : L'appropriation du référentiel de diplôme dans la logique capacitaire	UC : Le développement et la validation d'une capacité
4	Modulaire : La conception d'une situation d'évaluation	UC : La construction d'une situation d'évaluation et la rédaction d'un sujet
5	Modulaire : Approches spécifiques (BTSA, Baccalauréat STAV, CPS)	UC : L'entretien d'évaluation, la décision et la grille
6	La réglementation de la délivrance de diplômes Questionnaire de satisfaction Attestation de formation	

1.2.5. Attestation de formation

Le suivi de la formation Cap'Eval est validé par une attestation de formation qui reconnaît l'assiduité en formation, elle ne mesure pas les acquis de la formation. *Il n'y a pas d'attestation partielle de formation.*

La délivrance de l'attestation de formation est conditionnée par :

- la consultation de toutes les ressources proposées (vidéos, sites internet, fichiers texte...) des semaines de tronc commun 1,2 et 6, ainsi que de toutes les ressources d'au moins un parcours spécifique (Modulaire ou UC en semaines 3, 4 et 5) ;
- la réalisation des tests. Ils sont proposés dans un but formatif et apportent, par des rétroactions, des indications complémentaires. Les tests proposent généralement plusieurs tentatives. Il n'y a pas de seuil de réussite exigé.

L'attestation de formation de chaque agent est disponible au format PDF sur la plate-forme Cap'Eval, en semaine 6. Elle restera téléchargeable sur la plate-forme Cap'Eval pendant un mois.

Attention : Il n'y aura pas d'envoi d'attestation par mail aux agents.

1.2.6. Bilan de la formation

Un questionnaire de satisfaction en ligne sera proposé en semaine 6 à partir de la plate-forme Cap'Eval.

2. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

La période d'inscription se déroulera du 15 septembre 2025 au 28 novembre 2025.

A partir du 29 novembre, les formulaires d'inscription sont rendus inaccessibles.

2.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

2.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoïRH et/ou d'un compte Agricol

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile> et suivre les instructions données sur le site.

Ensuite il doit saisir comme identifiant, **le code du stage NAS1EA0116 – code session 2026-00001**

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

2.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoïRH et/ou d'un compte Agricol et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription sur https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf ;

- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription dans un formulaire en ligne spécifique « Inscriptions Cap'Eval ».

Le lien du formulaire sera transmis aux RLF par l'intermédiaire de leurs délégués régionaux à la formation continue (DRFC) avant le début de la période d'inscription (début **septembre 2025**).

Ce formulaire doit recueillir l'adresse courriel de l'agent, indispensable pour les fonctionnalités de la plate-forme de formation.

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

2.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé

Le formulaire d'inscription en ligne spécifique Cap'Eval sera communiqué début septembre 2025 à chaque fédération de l'enseignement agricole privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO) afin qu'il soit transmis par leurs soins à chaque directeur d'établissement.

Les agents sont inscrits dans le formulaire en ligne sous couvert de leur chef d'établissement. Ce formulaire doit recueillir l'adresse courriel de l'agent, indispensable pour les fonctionnalités de la plate-forme de formation.

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

2.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF/DAAF

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » : <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile> et suivre les instructions données sur le site.

Ensuite il doit saisir comme identifiant, **le code du stage NAS1EA0116 – code session 2026-00001**

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval <http://www.capeval.chlorofil.fr> sera directement envoyé à l'agent inscrit.

3. LES DONNEES STATISTIQUES (INSCRITS, PARTICIPANTS...)

A l'issue de la formation, des données statistiques seront disponibles :

3.1. Pour les personnels des établissements publics

Elles seront disponibles dans l'outil interministériel de gestion de la formation RenoiRH Formation pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat.

Pour les agents contractuels d'établissement, elles seront transmises sous forme de fichiers à la DGER ainsi qu'aux DRFC pour transmission aux RLF des établissements.

3.2. Pour les personnels des établissements privés

Elles seront transmises sous forme de fichiers à leur fédération nationale

3.3. Pour les personnels des DRAAF/DAAF

Les données seront disponibles dans l'outil interministériel de gestion de la formation RenoiRH Formation

Cap'Eval répond à un enjeu majeur pour l'enseignement agricole : celui de la qualité de l'évaluation en vue de la délivrance des diplômes du MASA. Chaque directeur d'établissement public et privé est ainsi appelé à inciter l'ensemble des enseignants et formateurs à s'inscrire et suivre cette formation. A cet effet, il veillera à mettre en place une organisation permettant d'assurer des conditions favorables de formation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Liste des annexes

Annexe 1 : conditions techniques nécessaires pour le suivi de la formation

Annexe 2 : liste des délégations régionales de la formation continue

Conditions techniques

L'apprenant doit disposer d'une adresse courriel fonctionnelle.

L'accès à la formation à distance est possible à partir d'un ordinateur, muni d'un navigateur Web (Firefox, Chrome, Internet Explorer ou Microsoft Edge).

La plate-forme de formation à distance ainsi que les ressources pédagogiques n'exigent aucun téléchargement de « plug-in » ou « drivers » particuliers.

Les modules de formation à distance utilisent le son. Le/La stagiaire doit donc disposer d'un moyen d'écoute (haut-parleurs ou casque).

RÉGIONS	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Elsa TARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante : Karine BEDEAUX Chargée du suivi financier et de TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 06 42 11 56 80 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	Marion TOULOUSE marion.toulouse@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	Mathilde GUERTIN mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Claire JANVIER-LANGLOIS	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	Cécile CLAUS cecile.claus@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GRAND-EST	Isabelle DE MAURAIGE isabelle.de-mauraiage@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistants : Stéphanie DESZEZ et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 / 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GADELOUPE	Pour les agents de l'enseignement agricole Gabrielle ECHARD-LEBLANC - DRFC et RLF gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GUYANE	Pour les agents de l'enseignement agricole DGTG Guyane/DEAAF - DRFC (EPLEFPA de Matiti): Marie-Ange ROSNEL marie-ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr	Tél : 05 94 29 63 03
HAUTS-DE-FRANCE	Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE Assistante : Charlotte PRUSSE	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 22 33 55 79
ILE-DE-FRANCE	Pour les agents de l'enseignement agricole Nathalie LEDAIN formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	Tél : 01 82 52 46 25
MARTINIQUE	Pour les agents de l'enseignement agricole Chantal BOURBON chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
MAYOTTE	Pour les agents de l'enseignement agricole Alain PINDARD DAAF Mayotte – Volet enseignement agricole alain.pindard@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél :06 39 67 86 82
NORMANDIE	Simon CRUCHET simon.cruchet@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	Sandrine CHATENET drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjoint au délégué : Thomas LAMONNERIE Assistant : Denis ROHOU	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
NOUVELLE CALEDONIE	pragash.eganadan@agriculture.gouv.fr	
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjoint : Frédéric MOUTOUH Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse) Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier) Assistant : Aurélien CARRANZA	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 04 67 10 19 12 Tél : 05 61 10 62 66
PAYS-DE-LA-LOIRE	Bérengère KIRION berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
POLYNÉSIE FRANCAISE	EPLEFPA-POLYNESIE-FRANCAISE-OPUNOHU/SFD Sfd.polynesie-fr@educagri.fr	
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Claire SAEZ claire.@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 07 64 35 60 32 et 07 63 17 54 86
REUNION	Pour les agents de l'enseignement agricole Nathalie Aleu-Saby nathalie.aleu-saby@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47
WALLIS	sfd.wallis@educagri.fr	

Mise à jour le 25/06/2025

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>